



Investment
Managers

Document d'Information
Périodique Semestriel
au 30/06/2022

AXA Optimal Income

Forme juridique : FCP
 Classification : Diversifié
 Affectation des résultats : Capitalisation

Etat du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Les titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 (OPCVM) / 1° du I de l'article L.214-24-55 (FIVG)* du code monétaire et financier	862 367 659,63
b) Avoirs bancaires	8 425 191,59
c) Autres actifs détenus par l'OPC	221 203 625,47
d) Total des actifs détenus par l'OPC	1 091 996 476,69
e) Passif	-163 861 628,39
f) Valeur nette d'inventaire	928 134 848,30

*Les montants sont signés.

Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Part	Type de part	Actif net par type de part	Nombre de part en circulation	Valeur Liquidative
AXA Optimal Income	C	903 112 194,94	5 879 319,90	153,60
AXA Optimal Income	D	25 022 653,36	238 770,57	104,79

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres :	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
a) les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	67,25	56,85
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	29,12	24,61
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	0,00	0,00

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
REMY COINTREAU SA EU	EUR	35 420 249,30	3,96	3,35
KABEL DEUTSCHLAND GM	EUR	33 826 624,00	3,78	3,20
AIR LIQUIDE PRIME FI	EUR	32 868 545,40	3,67	3,10
BTF 10/08/2022	EUR	22 736 141,75	2,54	2,15
FINECOBANK SPA COMMO	EUR	21 509 889,76	2,40	2,03
LINDE PLC COMMON	EUR	15 450 506,05	1,73	1,46
MICHELIN (CGDE) COM	EUR	15 048 772,10	1,68	1,42
EDENRED	EUR	14 171 306,16	1,58	1,34
DASSAULT SYSTEMES	EUR	13 946 624,55	1,56	1,32
BTF 30/11/2022	EUR	12 602 068,47	1,41	1,19
AIR LIQUIDE(L) COMM	EUR	12 559 859,84	1,40	1,19
BANCO DE BILBAO VIZC	EUR	12 108 658,29	1,35	1,14
KBC GROUP NV NPV	EUR	10 385 528,58	1,16	0,98
CAPGEMINI	EUR	10 188 819,20	1,14	0,96
CNH INDUSTRIAL NV CO	EUR	10 026 315,58	1,12	0,95
FRANCE (GOVT OF) 3.2	EUR	9 893 968,99	1,11	0,93
THALES EUR3	EUR	9 699 114,15	1,08	0,92
BNP PARIBAS EUR2	EUR	9 591 204,40	1,07	0,91
SHELL PLC COMMON	EUR	9 270 240,94	1,04	0,88
SAFRAN SA	EUR	8 610 040,32	0,96	0,81
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	8 341 176,12	0,93	0,79
DEUTSCHE POST AG NPV	EUR	8 333 281,36	0,93	0,79
TECHNOPROBE SPA	EUR	8 050 190,70	0,90	0,76
VONOVIA SE	EUR	7 942 821,60	0,89	0,75
STELLANTIS NV	EUR	7 000 216,39	0,78	0,66
BTF 02/11/2022	EUR	6 956 681,16	0,78	0,66
PRYSMIAN CAB + SYS N	EUR	6 711 830,59	0,75	0,63
SAP SE	EUR	6 655 186,94	0,74	0,63
Total Energies SE	EUR	6 379 763,46	0,71	0,60
BTF 04/01/2023	EUR	6 024 251,34	0,67	0,57
SOC GENERALE EUR1.25	EUR	5 699 418,70	0,64	0,54
BTF 13/07/2022	EUR	5 605 796,78	0,63	0,53
SANOFI	EUR	5 495 233,60	0,61	0,52
FRANCE (GOVT OF) BON	EUR	5 175 206,60	0,58	0,49
CREDIT AGRICOLE SA E	EUR	5 099 523,90	0,57	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC S	EUR	5 036 920,60	0,56	0,48
ELIS SA W/I COMMON	EUR	5 014 188,60	0,56	0,47
FRTR 0% 27	EUR	4 753 489,40	0,53	0,45
LVMH MOET HENNESSY V	EUR	4 576 233,90	0,51	0,43
FRANCE(GOVT) 4PCT 0A	EUR	4 034 850,85	0,45	0,38
KONINKLIJKE AHOLD DE	EUR	3 863 741,20	0,43	0,36
UNIVERSAL MUSIC	EUR	3 673 440,99	0,41	0,35
RANDSTAD HLDGS NV EU	EUR	3 621 433,20	0,40	0,34
RENAULT SA	EUR	3 525 297,36	0,39	0,33
FRANCE (GOVT OF) BON	EUR	3 001 534,86	0,34	0,28
HEINEKEN NV EUR1.60	EUR	2 744 676,00	0,31	0,26
TOTALENERGIES 2% 49	EUR	2 729 775,41	0,31	0,26
HSBC HOLD 0.309% 26	EUR	2 721 541,97	0,30	0,26
ANHEUSER BUSCH INBEV	EUR	2 666 868,00	0,30	0,25

BEIERSDORF AG NPV	EUR	2 643 852,56	0,30	0,25
BBVASM 6% 49	EUR	2 622 856,27	0,29	0,25
UNICREDIT 0.925% 28	EUR	2 591 226,21	0,29	0,24
BOUYGUES EUR1	EUR	2 579 158,56	0,29	0,24
SOCIETE GE 1.375% 28	EUR	2 468 860,62	0,28	0,23
NATIONWIDE BLDG SOCI	EUR	2 451 175,29	0,27	0,23
NETHERLANDS 5.50% 15	EUR	2 335 082,99	0,26	0,22
NORDEA BANK 1% 2029	EUR	2 277 298,16	0,25	0,22
MIZUHO FINAN 0.47%29	EUR	2 265 138,04	0,25	0,21
FIDELITY 1.50% 2027	EUR	2 260 155,72	0,25	0,21
INDITEX COMMON STOCK	EUR	2 217 379,36	0,25	0,21
ARKEMA EUR10	EUR	2 110 007,24	0,24	0,20
ING GROEP NV 0.25%29	EUR	2 076 340,35	0,23	0,20
BANCO DE 0.875% 25	EUR	2 057 876,88	0,23	0,19
FRANCE (GOVT OF) 5.5	EUR	2 046 804,85	0,23	0,19
TELECOM ITALIA SPA S	EUR	2 025 503,56	0,23	0,19
BTF 07/09/22	EUR	1 994 582,78	0,22	0,19
BKIASM 6.375% 49	EUR	1 982 902,47	0,22	0,19
OP CORPORA 0.375% 28	EUR	1 901 829,74	0,21	0,18
VIVENDI SE	EUR	1 861 486,56	0,21	0,18
LOGICOR FINA 3.25%28	EUR	1 842 136,86	0,21	0,17
CARLSBERG 0.875% 29	EUR	1 831 556,42	0,20	0,17
EIFFAGE EUR4 (POST S	EUR	1 811 209,20	0,20	0,17
RCI BANQUE SA SR UNS	EUR	1 771 467,57	0,20	0,17
T 2.35% 2029	EUR	1 761 373,25	0,20	0,17
VERIZON COMMUNICATIO	EUR	1 734 433,19	0,19	0,16
ATOS SE	EUR	1 713 253,93	0,19	0,16
BANK OF AM 2.824% 33	EUR	1 706 861,29	0,19	0,16
MERCK 1.625% 2079	EUR	1 701 246,61	0,19	0,16
LLY 0.5% 33	EUR	1 690 929,82	0,19	0,16
WPC EUROBOND 1.35%	EUR	1 677 965,98	0,19	0,16
A2A SPA 2.50% 26	EUR	1 618 119,16	0,18	0,15
ALSTRIA OFFICE REIT	EUR	1 607 637,47	0,18	0,15
ABBVIE INC 1.25%2031	EUR	1 562 627,61	0,17	0,15
ACHMEA BV 6% 04/04/	EUR	1 533 677,05	0,17	0,14
INTESA 2.125% 23	EUR	1 532 073,96	0,17	0,14
NN GROUP NV 06/27 1.	EUR	1 519 844,92	0,17	0,14
UNICREDIT 1.625% 25	EUR	1 513 913,17	0,17	0,14
AIB GROUP 1.875% 29	EUR	1 507 309,45	0,17	0,14
MMS USA 0.625% 2025	EUR	1 506 897,75	0,17	0,14
ORAFP 1 7/8 1.875%30	EUR	1 504 602,62	0,17	0,14
PAPREC HOLDI 3.5% 28	EUR	1 499 946,39	0,17	0,14
GAS NATURAL FENOSA F	EUR	1 485 568,86	0,17	0,14
NNGRNV 4.625% 2048	EUR	1 473 806,51	0,16	0,14
E.ON SE SR UNSECURED	EUR	1 449 591,01	0,16	0,14
SGL CARBON 4.625% 24	EUR	1 438 464,78	0,16	0,14
FIAT CHRY 3.875% 26	EUR	1 437 904,86	0,16	0,14
BRENNTAG AG	EUR	1 429 542,00	0,16	0,14
AMERICAN 0.875% 29	EUR	1 429 524,90	0,16	0,14
ENGIE SA 1.625% 49	EUR	1 423 474,94	0,16	0,13
GENERAL MILLS INC SR	EUR	1 420 143,21	0,16	0,13
BECTON 1.208% 26	EUR	1 409 490,69	0,16	0,13
BACRED 0.8755% 2026	EUR	1 405 916,56	0,16	0,13

GENERAL MOT 0.65% 28	EUR	1 400 429,70	0,16	0,13
ACAFP 0.375% 2025	EUR	1 396 918,61	0,16	0,13
STELLANTIS N.V.	EUR	1 394 536,38	0,16	0,13
HEIDELBERG 2.25% 24	EUR	1 393 594,12	0,16	0,13
BBVASM 1.125% 2024	EUR	1 386 826,37	0,15	0,13
ERSTBK 0.875% 2026	EUR	1 384 546,43	0,15	0,13
CABKSM 1.375% 26	EUR	1 379 034,62	0,15	0,13
FRANCE 3.5% 25/04/26	EUR	1 378 427,04	0,15	0,13
AIB GROUP 0.5% 27	EUR	1 376 825,90	0,15	0,13
CTE CO TRANSP ELEC S	EUR	1 370 397,27	0,15	0,13
AT T INC 2.6% 38	EUR	1 363 884,51	0,15	0,13
TESCO 0.875% 26	EUR	1 363 318,73	0,15	0,13
ABIBB 1.125% 27	EUR	1 358 490,95	0,15	0,13
BPCE 0.5% 15/09/2027	EUR	1 337 947,84	0,15	0,13
KOJAMO 0.875% 29	EUR	1 324 702,15	0,15	0,13
BANK OF AM 0.583% 28	EUR	1 321 184,28	0,15	0,12
FISV 1.625% 30	EUR	1 309 298,97	0,15	0,12
CAISSE NAT 0.75% 28	EUR	1 308 217,86	0,15	0,12
BDX 1.401% 23	EUR	1 301 222,25	0,15	0,12
CARREFOUR SA SR UNSE	EUR	1 293 098,96	0,14	0,12
BNP PARIBAS 0.50% 28	EUR	1 288 288,45	0,14	0,12
ELIA TRANSMISSION 24	EUR	1 287 778,48	0,14	0,12
ELECTRICITE DE FRANC	EUR	1 262 281,85	0,14	0,12
LYB 1.625% 31	EUR	1 260 289,35	0,14	0,12
COVIVIO SR 1.625% 30	EUR	1 242 242,63	0,14	0,12
SHAEFF 1.875% 2024	EUR	1 233 198,23	0,14	0,12
COLSM 2% 17/04/2026	EUR	1 231 990,22	0,14	0,12
EDPPL 1.7% 20/07/80	EUR	1 222 995,89	0,14	0,12
BALDER FINLAND 2% 31	EUR	1 221 377,29	0,14	0,12
URENCO FINANCE NV 2.	EUR	1 220 053,49	0,14	0,12
BANCO COME 1.75% 28	EUR	1 201 511,07	0,13	0,11
PICARD GR 3.875% 26	EUR	1 186 267,84	0,13	0,11
WEST RETAIL TRUST 1	EUR	1 178 248,70	0,13	0,11
UNIPOL GRUP 3.25%30	EUR	1 177 527,65	0,13	0,11
BANCO COME 1.125% 27	EUR	1 173 465,19	0,13	0,11
DEMETER (SWISS LIFE)	EUR	1 167 817,19	0,13	0,11
BANQUE FED 0.625% 31	EUR	1 161 730,33	0,13	0,11
UBS GROUP FUNDING CO	EUR	1 161 492,17	0,13	0,11
BARCLAYS 0.877% 28	EUR	1 133 289,76	0,13	0,11
ITALGAS SPA 1% 2031	EUR	1 124 334,10	0,13	0,11
NOBIAN FIN 3.625% 26	EUR	1 120 583,38	0,13	0,11
ENEL FINAN 0.875% 34	EUR	1 119 971,90	0,13	0,11
JHXAU 3.625% 2026	EUR	1 117 754,17	0,12	0,11
RABOBK 0.75% 23	EUR	1 097 180,84	0,12	0,10
ERSTE GRO 0.875% 32	EUR	1 073 594,33	0,12	0,10
ENGIE SA 1.375% 39	EUR	1 067 041,62	0,12	0,10
NATIONWIDE BLDG SOCI	EUR	1 063 006,62	0,12	0,10
FRTR 0.50% 2029	EUR	1 059 235,85	0,12	0,10
DAIMLER 1.625% 27	EUR	1 034 471,05	0,12	0,10
PROLOGIS 1% 35	EUR	1 034 071,71	0,12	0,10
FRESENIUS FIN IRELAN	EUR	1 030 241,31	0,12	0,10
TELENOR 1.125% 29	EUR	1 021 227,77	0,11	0,10
BANCO DE SAB 2.5% 31	EUR	1 003 206,60	0,11	0,09

VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	996 579,10	0,11	0,09
HEIMSTADEN 0.75% 29	EUR	992 170,83	0,11	0,09
LB BADEN 3.625% 25	EUR	985 162,38	0,11	0,09
DIAGEO 1.875% 27	EUR	981 290,13	0,11	0,09
RABOBK 3.25% 49	EUR	979 162,85	0,11	0,09
UNIBAIL RO 2.125% 49	EUR	976 448,70	0,11	0,09
BELFIUS BANK SA/NV S	EUR	975 225,14	0,11	0,09
VIENNA INSURANCE GRP	EUR	969 228,79	0,11	0,09
BORGWARNER 1% 31	EUR	966 155,47	0,11	0,09
MERLIN PROP 2.375%27	EUR	964 188,14	0,11	0,09
AKEFP 2.75% 2049	EUR	962 797,95	0,11	0,09
A2A SPA 1.5% 28	EUR	961 766,68	0,11	0,09
CNHI 1.75% 27	EUR	958 564,16	0,11	0,09
SANEF SA S 1.875% 26	EUR	957 301,21	0,11	0,09
ALLIANZ 0% 25	EUR	954 646,00	0,11	0,09
ELECTRICITE DE FRANC	EUR	952 081,25	0,11	0,09
PSA BANQUE 0% 25	EUR	935 693,97	0,10	0,09
AIB GR 1.25% 2024	EUR	930 288,87	0,10	0,09
SOCIETE FON 1.5% 27	EUR	919 254,48	0,10	0,09
SLB 2% 32	EUR	915 033,73	0,10	0,09
PLAYTECH 3.75% 23	EUR	915 012,98	0,10	0,09
SNAM SPA SR 1% 2034	EUR	910 535,35	0,10	0,09
FRANCE (GOVT OF) BON	EUR	909 801,10	0,10	0,09
HOLDING D INFRASTRUC	EUR	906 221,93	0,10	0,09
ITALGAS 0.875% 30	EUR	897 290,45	0,10	0,08
WORLDLINE SA W/I C	EUR	888 568,70	0,10	0,08
STATE OF THE FRENCH	EUR	887 989,44	0,10	0,08
BELGIUM KINGDOM SR U	EUR	887 131,12	0,10	0,08
IBERDROLA 1.875% 49	EUR	882 341,25	0,10	0,08
BPCEGP 0.5% 27	EUR	881 806,06	0,10	0,08
REPSOL INT 0.125% 24	EUR	869 074,03	0,10	0,08
CREDIT 2% 2029	EUR	864 555,11	0,10	0,08
INTESA SANPA 5.5% 49	EUR	861 746,64	0,10	0,08
ALLIANZ SE SU2.6% 49	EUR	826 626,25	0,09	0,08
UNICREDIT SPA 0.8%29	EUR	820 318,51	0,09	0,08
ORANGE SA 1.75% 49	EUR	810 356,39	0,09	0,08
CARLSBERG BREWERIES	EUR	807 701,04	0,09	0,08
ASAHI GROU 0.336% 27	EUR	806 849,87	0,09	0,08
BPCE 1.125% 18/01/20	EUR	805 643,18	0,09	0,08
TERNA RETE 2.375% 49	EUR	797 916,79	0,09	0,08
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	796 024,93	0,09	0,08
ACAFP 0.75% 2023	EUR	795 346,74	0,09	0,08
VICINITY CE 1.125%29	EUR	794 781,14	0,09	0,08
LA BANQUE POSTALE SR	EUR	776 981,69	0,09	0,07
ENEL SPA 1.375% 49	EUR	768 229,48	0,09	0,07
RICHEMONT INTERNATIO	EUR	756 826,03	0,08	0,07
PROLOGIS INTL FUND I	EUR	735 087,58	0,08	0,07
VODAFONE 3% 80	EUR	724 162,44	0,08	0,07
ABERTIS FI 2.625% 49	EUR	721 314,67	0,08	0,07
MERCEDES BENZ GROUP	EUR	720 725,60	0,08	0,07
DOW 0.5% 27	EUR	716 861,03	0,08	0,07
DH EUROPE 0.75% 31	EUR	713 148,21	0,08	0,07
CONTINENTAL AG ORD N	EUR	697 518,50	0,08	0,07

VEOLIA ENVIR 2.25%49	EUR	692 730,19	0,08	0,07
HOLDING D INFRASTRUC	EUR	688 470,38	0,08	0,07
UNICREDIT SPA 1.25%	EUR	686 213,03	0,08	0,06
VALEO COMMON STOCK	EUR	686 073,30	0,08	0,06
CMZB 0.5% 23	EUR	679 014,33	0,08	0,06
CITYCON TRE 1.625%28	EUR	675 811,79	0,08	0,06
ANNGR 0.625% 29	EUR	671 492,69	0,08	0,06
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	668 658,34	0,07	0,06
THERMO FISHER SCIENT	EUR	660 199,42	0,07	0,06
PROLOGIS 0.625% 2031	EUR	641 267,57	0,07	0,06
SOCIETE 0.125% 26	EUR	640 348,48	0,07	0,06
NETHERLANDS 0% 29	EUR	633 429,99	0,07	0,06
BANCO BPM SPA 7% 49	EUR	626 997,48	0,07	0,06
TERNA SPA 0.125% 25	EUR	624 910,09	0,07	0,06
HEIMSTADEN BO 3% 49	EUR	618 204,96	0,07	0,06
BRISA CONCESSAO RODO	EUR	608 093,67	0,07	0,06
GALP GAS NATURAL DIS	EUR	599 153,18	0,07	0,06
KERRY GROUP FIN SERV	EUR	563 899,48	0,06	0,05
VATTENFALL 0.50% 26	EUR	558 423,25	0,06	0,05
CNPFP 4.75% 2049	EUR	540 984,25	0,06	0,05
WPP FINANC 1.375% 25	EUR	523 712,08	0,06	0,05
STELLANTIS 0.75% 29	EUR	519 152,85	0,06	0,05
REN FINANCE BV SR UN	EUR	516 249,04	0,06	0,05
UNICREDIT 4.875% 29	EUR	506 806,51	0,06	0,05
REPSOL 3.75% 49	EUR	504 358,89	0,06	0,05
VATTENFALL 0.05% 25	EUR	482 472,10	0,05	0,05
NIDEC CORP 0.046% 26	EUR	481 978,02	0,05	0,05
ENBW 1.625% 2079	EUR	476 741,57	0,05	0,05
HELVETIA 2.75% 41	EUR	466 769,93	0,05	0,04
IBM 1.75% 2031	EUR	454 965,60	0,05	0,04
OAT 5.75% 25/10/32	EUR	454 276,55	0,05	0,04
SANTANDER UK GROUP H	EUR	447 443,64	0,05	0,04
SOCIETE GEN 0.875%28	EUR	438 933,15	0,05	0,04
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	435 777,21	0,05	0,04
BACRED 1.625% 2025	EUR	405 617,57	0,05	0,04
THERMO FISHER 0.875%	EUR	402 651,22	0,05	0,04
ONTEX GROUP NV W/I	EUR	395 073,36	0,04	0,04
BNP 2.25% 2027	EUR	387 746,65	0,04	0,04
NORTEGAS 0.905% 31	EUR	387 225,15	0,04	0,04
CAIXA 1.25% 24	EUR	386 544,59	0,04	0,04
DRAX FINCO 2.625%25	EUR	368 559,66	0,04	0,03
ABBVIE INC 2.625% 28	EUR	360 966,48	0,04	0,03
ACAFP 1.75% 2029	EUR	358 376,65	0,04	0,03
TERNA SPA 1% 2026	EUR	346 342,36	0,04	0,03
UNIQA INSUR 1.375%30	EUR	345 527,59	0,04	0,03
OAT 2.10% I/L 25 JUL	EUR	340 913,44	0,04	0,03
AEROPORTI 1.625% 29	EUR	315 975,26	0,04	0,03
H M FINANCE 0.25% 29	EUR	308 589,68	0,03	0,03
UNIQA INSUR 2.375%41	EUR	305 723,57	0,03	0,03
BRAMBLES FINANCE PLC	EUR	292 838,02	0,03	0,03
CNPFP 2.75% 29	EUR	279 085,39	0,03	0,03
AUSNET SER 1.625% 81	EUR	267 404,59	0,03	0,03
BUNDESREPUB. DEUTSCH	EUR	258 077,85	0,03	0,02

SWISS RE 2.714% 2052	EUR	244 625,78	0,03	0,02
TRIVIUM 3.75% 2026	EUR	223 168,43	0,02	0,02
FRANCE (GOVT OF) BON	EUR	214 998,99	0,02	0,02
DEUTSCHE WOHL 1% 25	EUR	189 525,27	0,02	0,02
FRANCE (GOVT OF) BON	EUR	171 530,53	0,02	0,02
UNIQA INSURANCE GROU	EUR	107 284,10	0,01	0,01
BRISA CONCESSAO RODO	EUR	100 966,85	0,01	0,01
FRANCE (GOVT) 0% 31	EUR	100 234,60	0,01	0,01
TOTAL	EUR	743 970 932,28	83,13	70,29
NESTLE SA CHF1 (REGD	CHF	12 042 512,14	1,35	1,13
GEBERIT NEW ORD CHFO	CHF	10 492 488,76	1,17	0,99
ROCHE HOLDINGS AG GE	CHF	8 762 750,67	0,98	0,83
COMPAGNIE FINANCIERE	CHF	6 428 557,65	0,72	0,61
TOTAL	CHF	37 726 309,22	4,22	3,56
DIAGEO ORD GBX28.935	GBP	13 858 524,95	1,56	1,30
PRUDENTIAL PLC	GBP	6 018 725,93	0,67	0,57
SHELL PLC NEW	GBP	4 105 272,58	0,46	0,39
ENDEAVOUR MINING PLC	GBP	1 643 770,56	0,18	0,16
BARRICK GOLD CORP	GBP	1 532 681,13	0,17	0,14
BP PLC ORD USDO.25	GBP	823 630,86	0,09	0,08
TOTAL	GBP	27 982 606,01	3,13	2,64
VOLVO AB SER B NPV (SEK	11 468 544,29	1,28	1,08
SANDVIK AB NPV (POST	SEK	4 427 852,79	0,49	0,42
MILLICOM INTL CELL S	SEK	2 670 905,38	0,30	0,25
KINNEVIK INVESTMENTS	SEK	2 067 224,22	0,23	0,20
AUTOLIV INC	SEK	613 206,31	0,07	0,06
TOTAL	SEK	21 247 732,99	2,37	2,01
NOVO NORDISK AS COMM	DKK	10 671 259,13	1,20	1,01
VESTAS WIND SYSTEMS	DKK	5 858 388,67	0,65	0,55
TOTAL	DKK	16 529 647,80	1,85	1,56
NORTONLIFELOCK INC C	USD	4 834 161,75	0,55	0,45
TAIWAN SEMICNDCTR MF	USD	1 896 800,18	0,21	0,18
YAMANA GOLD INC COM	USD	1 588 476,83	0,18	0,15
NEWMONT CO	USD	1 472 329,92	0,16	0,14
AGNICO EAGLE MINES L	USD	1 466 928,73	0,16	0,14
SHERWIN WILLIAMS CO	USD	639 957,03	0,07	0,06
TOTAL	USD	11 898 654,44	1,33	1,12
SUBSEA 7 SA	NOK	3 011 776,89	0,34	0,28
TOTAL	NOK	3 011 776,89	0,34	0,28
TOTAL		862 367 659,63	96,37	81,46
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)		229 628 817,06		21,03
TOTAL DES ACTIFS		1 091 996 476,69		102,49
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)		65 767 188,67	7,09	
TOTAL ACTIF NET		928 134 848,30	103,46	

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par secteur économique

Secteur économique	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
Souverain	10,54	8,89
Banque commerciale - non US	9,67	8,17
Boissons - Vins/Spiritueux	5,62	4,75
banque - Clientèle diverse	5,08	4,29
Produits liés à l'industrie des semi-conducteurs	4,16	3,52
Autres secteurs économiques	61,30	51,84
TOTAL	96,37	81,46
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l' état du patrimoine)		21,03
TOTAL DES ACTIFS		102,49
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l' état du patrimoine)	7,09	
TOTAL ACTIF NET	103,46	

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
FRANCE	37,89	32,01
PAYS-BAS	12,49	10,56
ALLEMAGNE	8,40	7,10
Autres pays	37,59	31,79
TOTAL	96,37	81,46
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l' état du patrimoine)		21,03
TOTAL DES ACTIFS		102,49
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l' état du patrimoine)	7,09	
TOTAL ACTIF NET	103,46	

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Ventilation des autres actifs par nature*

Nature d'actifs	Pourcentage de l'Actif net**	Pourcentage du Total des actifs***
PARTS D'OPC	9,06	7,66
Fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
FCPR, FCPI, FIP	0,00	0,00
OPCI, SCPI, SEF, SICAF, Fonds de Fonds alternatifs	0,00	0,00
OPCVM	7,98	6,75
Fonds professionnels à vocation générale	0,00	0,00
OPCI, fonds spécialisés, fonds de capital investissement (professionnels)	0,00	0,00
Organisme de Titrisation	0,00	0,00
Autres placements collectifs	1,08	0,91
AUTRES NATURE D'ACTIFS	0,00	0,00
Bons de souscriptions	0,00	0,00
Bons de caisse	0,00	0,00
Billet à ordre	0,00	0,00
Billets hypothécaires	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
TOTAL	9,06	7,66

* Cette rubrique concerne des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R.214-11 du Code monétaire et financier

**f) de l'état du patrimoine

***d) de l'état du patrimoine

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant) Acquisitions	Mouvements (en montant) Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	93 182 083,53	114 243 003,03
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	48 375 676,45	8 960 308,82
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	0,00	0,00
Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)	
Acquisitions	141 557 759,98	
Cessions	123 203 311,85	

Distribution en cours de période

	Part	Montant net unitaire	Crédit d'impôt	Montant brut unitaire
Dividendes versés				
Dividendes à verser				

Modifications intervenues

Mise à jour annuelle du KID.

Modifications à intervenir

création part D (distribuante) // Remplacement des références de SSB Paris par celle de SSB International GmbH, Paris Branch, en tant qu'entité délégataire de la gestion comptable (Projet de succursalisation de SSB Paris).

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris - Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Le détail du portefeuille peut-être demandé dans un délai de huit semaines auprès d'AXA Investment Managers Paris

Commissaire aux comptes :

MAZARS

Glossaire

Informations sur le contenu du tableau relatif à l'état du patrimoine	
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du Code monétaire et financier	Les titres de capital émis par les sociétés par actions ; Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse ;
b) Avoirs bancaires	Les avoirs bancaires correspondent aux «liquidités» du poste «comptes financiers» ausens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02.
c) Autres actifs détenus par l'OPCVM	Les autres actifs comprennent les instruments financiers exclus du a) : <ul style="list-style-type: none"> ■ les instruments financiers du marché monétaire, ■ les bons de souscription, ■ les effets de commerce, billets à ordre et billets hypothécaires. ■ Ainsi que les éléments suivants au sens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> ■ les dépôts, ■ les parts ou actions d'OPC, ■ les opérations temporaires sur titres. ■ les instruments financiers à terme, ■ les autres instruments financiers, ■ les créances (y.c. les opérations de change à terme).
d) Total des actifs détenus par l'OPCVM	Total des lignes (a+b+c)
e) Passif	Le passif comprend les éléments suivants au sens du § 420-2 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> ■ les instruments financiers au passif du bilan (opérations de cession sur instruments financiers et opérations temporaires de titres), ■ les instruments financiers à terme au passif du bilan, ■ les dettes (y.c. les opérations de change à terme de devises), ■ les comptes financiers (concours bancaires courants et emprunts).
f) Valeur nette d'inventaire	Total des lignes (d+e) La valeur nette d'inventaire correspondant au montant de l'actif net de l'OPCVM.

Informations sur le contenu du tableau relatif aux éléments du portefeuille titres	
Article L. 422-1 du Code monétaire et financier	I. Tout marché réglementé d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui fonctionne sans requérir la présence effective de personnes physiques peut offrir, sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les moyens d'accès à ce marché. II. Lorsque l'Autorité des marchés financiers a des raisons claires et démontrables d'estimer qu'un marché réglementé d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui offre des moyens d'accès sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin enfreint les obligations qui lui incombent, elle en fait part à l'autorité compétente de l'Etat d'origine dudit marché réglementé. Si, en dépit des mesures prises par l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou en raison du caractère inadéquat de ces mesures, le marché réglementé continue de fonctionner d'une manière clairement préjudiciable aux intérêts des investisseurs ou au fonctionnement ordonné des marchés en France, l'Autorité des marchés financiers, après en avoir informé l'autorité compétente de l'Etat d'origine, prend toutes les mesures appropriées requises pour protéger les investisseurs ou pour préserver le bon fonctionnement des marchés. Elle peut notamment interdire à ce marché réglementé de mettre ses moyens d'accès à la disposition de membres à distance établis sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. L'Autorité des marchés financiers notifie sa décision, dûment motivée, au marché réglementé concerné. Elle en informe sans délai la Commission européenne.

<p>4° du I de l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier</p>	<p>(...) titres financiers éligibles nouvellement émis sous réserve que : a) Les conditions d'émission comportent l'engagement qu'une demande d'admission à la cotation officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, sera introduite, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières ; b) L'admission mentionnée au a soit obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission.</p>
<p>II de l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier</p>	<p>Un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ne peut employer plus de 10 % de ses actifs dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I. Il ne peut acquérir des certificats représentatifs de métaux précieux.</p>
<p>Article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier</p>	<p>I. - L'actif d'un fonds d'investissement à vocation générale peut également comprendre, dans la limite de 10 % prévue au II de l'article R. 214-32-18 : 1° Des bons de souscription ; 2° Des bons de caisse ; 3° Des billets à ordre ; 4° Des billets hypothécaires ; 5° Des actions ou parts de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; 6° Des actions ou parts de FIA ou organismes de placement collectifs en valeurs mobilières suivants : a) Organismes de placement collectifs nourriciers mentionnés aux articles L. 214-22 et L. 214-24-57 ; b) OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée mentionnés à l'article L. 214-35 dans sa rédaction antérieure au 2 août 2003 ; c) OPCVM et FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section qui investissent plus de 10 % de leurs actifs en actions ou parts de placements collectifs ou de fonds d'investissement ; d) Fonds professionnels à vocation générale mentionnés à l'article L. 214-144 ; e) Fonds professionnels spécialisés mentionnés à l'article L. 214-154 ; f) Fonds communs de placement à risques mentionnés à l'article L. 214-28, fonds communs de placement dans l'innovation mentionnés à l'article L. 214-30, fonds d'investissement de proximité mentionnés à l'article L. 214-31 et fonds professionnels de capital investissement mentionnés à l'article L. 214-160 ; g) Fonds communs d'intervention sur les marchés à terme mentionnés à l'article L. 214-42 dans sa rédaction antérieure à la date de publication de l'ordonnance n° 2011-915 du 1er août 2011 ; 7° Des titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R. 214-32-18 ; 8° Des parts ou actions d'organismes de placement collectif immobilier, d'organismes professionnels de placement collectif immobilier ou d'organismes étrangers mentionnées au 5° du I de l'article L. 214-36. En outre, sont incluses dans la limite de 10 % mentionnée au premier alinéa les parts ou actions d'OPCVM, de FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2 du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section, de FIA relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers eux-mêmes investis à plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM, de FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section, de FIA relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers. Pour l'application du présent paragraphe, les actions de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable mentionnées à l'article L. 214-62 relèvent du seul 8°. II. - L'actif d'un fonds d'investissement à vocation générale peut également comprendre, dans la limite de 10 % prévue au I, des créances, si ces dernières satisfont aux règles suivantes : 1° La propriété de la créance est fondée, soit sur une inscription, soit un acte authentique, soit sur un acte sous seing privé dont la valeur probante est reconnue par la loi française ; 2° La créance ne fait l'objet d'aucune sûreté autre que celles éventuellement constituées pour la réalisation de l'objectif de gestion du fonds d'investissement à vocation générale ; 3° La créance fait l'objet d'une valorisation fiable sous forme d'un prix calculé de façon précise et établi régulièrement, qui est soit un prix de marché, soit un prix fourni par un système de valorisation permettant de déterminer la valeur à laquelle l'actif pourrait être échangé entre des parties avisées et contractant en connaissance de cause dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de concurrence ; 4° La liquidité de la créance permet au fonds d'investissement à vocation générale de respecter ses obligations en matière d'exécution des rachats vis-à-vis de ses porteurs et actionnaires, telles que définies par ses statuts ou son règlement</p>

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	14 508 795,21				
% de l'actif net total	1,56				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	14 508 795,21				
% des actifs pouvant être prêtés	1,58				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1.Nom	FRANCE (GOVT OF)
Volume des garanties reçues	30 655 944,95
2.Nom	NEDER5,5%15JAN28
Volume des garanties reçues	2 964 340,59
3.Nom	BELGIUM KINGDOM
Volume des garanties reçues	876 961,21
4.Nom	BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND
Volume des garanties reçues	253 055,10
5.Nom	
Volume des garanties reçues	
6.Nom	
Volume des garanties reçues	
7.Nom	
Volume des garanties reçues	
8.Nom	
Volume des garanties reçues	
9.Nom	
Volume des garanties reçues	
10.Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1.Nom	HSBC BANK LONDRES ALL UK OFFICES				
Montant	6 940 684,28				
Domicile	ROYAUME UNI				
2.Nom	BARCLAYS CAPITAL LONDON				
Montant	6 191 693,24				
Domicile	ROYAUME UNI				
3.Nom	CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD				
Montant	2 796 507,77				
Domicile	ROYAUME UNI				
4.Nom					
Montant					
Domicile					
5.Nom					
Montant					
Domicile					
6.Nom					
Montant					
Domicile					
7.Nom					
Montant					
Domicile					
8.Nom					
Montant					
Domicile					
9.Nom					
Montant					
Domicile					
10.Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette	34 750 301,85				
Notation de bonne qualité	100,00				
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
EURO	34 750 301,85				
Pays de l'émetteur de la garantie					
FRANCE	30 655 944,95				
PAYS-BAS	2 964 340,59				
BELGIQUE	876 961,21				
ALLEMAGNE	253 055,10				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	253 055,10				
plus d'1 an	34 497 246,75				
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour	15 928 885,29				
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	15 928 885,29				
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisé par le biais d'une contrepartie centrale

La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisé par le biais d'une contrepartie centrale

La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisé de manière bilatérale avec les contreparties des transactions

La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1.Nom	BPSS
Montant conservé	34 750 301,85

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant	344 647,91				
en % du revenus	94,05				
Gestionnaire					
Montant					
en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)					
Montant	21 792,30				
en % du revenus	5,95				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.